



DISPOSITIONS FINANCIERES

TOURNOIS REGIONAUX

SAISON 2021-2022

BILLARD BLACKBALL

SOMMAIRE

1 – TOURNOIS REGIONAUX.....	3
1.1 – Droits d’engagements	3
1.2 – Formalités pour le club organisateur	3
1.3 – Participation aux remboursements des frais des officiels	3
1.4 – Participation aux remboursements des frais des arbitres	3
1.5 – Redistribution des droits d’engagements	4
2 – COUPE DE LA LIGUE	5
2.1 – Coupe de la Ligue par équipes	5
2.2 – Coupe de la Ligue individuelle	5
2.3- Formalités pour le Club organisateur	5
ANNEXES DES PRIMES.....	6-14

1 TOURNOIS REGIONAUX

1.1- Droits d'engagement

Tournoi individuel Mixte : 15 € par TR
Tournoi Féminin : 10 € par TR
Tournoi Vétéran : 10 € par TR
Tournoi Espoir U23 : 10 € par TR
Tournoi Junior U18 : GRATUIT
Tournoi par Equipes DN3 : 40 € par TR

Les inscriptions se font avec un paiement en ligne via le site sécurisé :

www.helloasso.com

Les inscriptions ne sont pas remboursables.

1.2- Formalités pour le Club organisateur

Caution d'organisation : 800 € (encaissée uniquement en cas de non respect des engagements de l'organisateur et sur décision de la commission de discipline de la LBARA)

Caution de déroulement : 500 € (encaissée uniquement en cas de non respect des engagements de l'organisateur et sur décision de la commission de discipline de la LBARA)

Droits d'organisation : 1000 €

Les 3 chèques sont libellés à l'ordre de la « LBARA » et adressés au trésorier de la Ligue.

Voir fiche contacts

Les chèques de caution seront rendus à l'organisateur ou encaissés en cas de désistement ou de non-respect des engagements de l'organisateur envers la LBARA sur décision de la commission de discipline.

L'organisateur est tenu impérativement d'utiliser les billards mis à disposition.

1.3- Participation au remboursement des frais des officiels

Un tableau récapitulatif sera envoyé aux organisateurs par le responsable de la CRB avec le détail des primes avant les Tournois Régionaux.

Il est demandé à l'organisateur de prévoir une enveloppe d'un montant total de 200€ en tickets de restauration pour les officiels, bénévoles et arbitres officiant lors de la compétition.

1.4- Redistribution des droits d'engagement

Les primes sont versées sur place par l'organisateur.

Pour les joueurs ou équipes qui n'ont pas récupéré leurs primes sur place, le trésorier adressera un chèque aux clubs des joueurs à l'issue du tournoi uniquement pour les primes excédant 30€.

Les primes inférieures à 30 € seront perdues.

Tous les compétiteurs qui seront en retard sur le podium se verront infliger une amende de 20% de leur prime.

Les primes versées lors des compétitions régionales sont disponibles en Annexe.

Pour chacune des catégories les conditions sont les suivantes :

- 1 - Ne pas avoir subi de sanction, être muni d'une pièce d'identité.
- 2 - Etre présent en tenue de compétition lors de la remise des trophées pour les 4 premiers.

2 COUPE DE LA LIGUE

2.1 Coupe de la Ligue - par équipes

Seules les équipes déclarées à la F.F.B. peuvent participer à la Coupe de la Ligue par équipes.

Inscription : A définir.

Primes : voir Annexe des primes

Les inscriptions se font avec un paiement en ligne via le site sécurisé :

www.helloasso.com

Les inscriptions ne sont pas remboursables.

2.2 Coupe de la Ligue - individuelle

Seuls les joueurs licenciés à la FFB peuvent s'inscrire.

Inscription : 15 €.

Primes : voir Annexe des primes

Les inscriptions se font avec un paiement en ligne via le site sécurisé :

www.helloasso.com

Les inscriptions ne sont pas remboursables.

2.3- Formalités pour le Club organisateur

Caution d'organisation : **800 €**

Caution de déroulement : **500 €**

Droits d'organisation : **1000 €**

Les 3 chèques sont libellés à l'ordre de la « LBARA » et adressés au trésorier de la Ligue.

Voir fiche contacts

Les chèques de caution seront rendus à l'organisateur ou encaissés en cas de désistement ou de non-respect des engagements de l'organisateur envers la LBARA sur décision de la commission de discipline.

L'organisateur est tenu impérativement d'utiliser les billards mis à disposition.

ANNEXES DES PRIMES.

En cours de finalisation.